



Doc. 14906
25 juin 2019

L'assassinat de Mme Daphne Caruana Galizia et l'État de droit à Malte et ailleurs: veiller à ce que toute la lumière soit faite

Amendement¹ n° 16

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 5.2, insérer le paragraphe suivant:

«appelle le Gouvernement maltais à publier une feuille de route qui définit le détail essentiel de toutes les propositions de réforme pertinentes et à demander à la Commission de Venise de rendre un avis à son sujet;»

Déposé par:

POCIEJ Aleksander, Pologne, PPE/DC
ESSL Franz Leonhard, Autriche, PPE/DC
EVANS Nigel, Royaume-Uni, CE
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
MARQUES Duarte, Portugal, PPE/DC
RIZZOTTI Maria, Italie, PPE/DC
STIER Davor Ivo, Croatie, PPE/DC

1. 2019 - Troisième partie de session

